

**Transferts sociaux, gains et intensité des faibles revenus  
dans les familles canadiennes avec des enfants, 1981 à 1996:  
Mise en évidence des progrès récents de la mesure des  
faibles revenus**

**par John Myles\* et Garnett Picot\*\***

**N° 144**

**11F0019MPE N° 144**

**ISSN : 1200-5231**

**ISBN : 0-660-96286-1**

Prix : 5,00 \$ le numéro, 25,00 \$ annuellement

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail  
24-F, Immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

\*Florida State University et Statistique Canada

\*\*Statistique Canada : (613) 951-8214

Numéro de télécopieur : (613) 951-5403

On peut obtenir une copie du document par Internet : ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca))

**Mars 2000**

Le nom des auteurs est inscrit selon l'ordre alphabétique.

Le présent document représente les vues des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de Statistique Canada.

*Also available in English*



## ***Table des matières***

I.	Introduction.....	1
II.	Une mesure de l'intensité des faibles revenus .....	4
III.	L'intensité des faibles revenus dans les familles avec des enfants, 1981 à 1996 .....	8
	Introduction et aspects méthodologiques.....	8
	Changements des transferts, des revenus du travail et de l'intensité des faibles revenus durant les années 80.....	11
	Récession et redressement, 1989 à 1996 .....	17
IV.	Conclusion.....	24
	Références .....	30



## ***Résumé***

L'un des principaux buts du document est méthodologique. Nous comparons des résultats établis à l'aide de l'indice de SST (Sen-Shorrocks-Thon) à des résultats produits au moyen du **taux** de faible revenu, mieux connu, la mesure habituellement utilisée pour l'indexation des tendances des faibles revenus. Le taux de faible revenu est enchâssé dans l'indice de SST, mais contrairement à cet indice, incorpore uniquement des renseignements partiels sur la distribution des faibles revenus. Par conséquent, le taux de faible revenu est généralement incapable de déceler les changements que nous décrivons, ce qui vaut en plus indépendamment du choix du seuil de faible revenu. Comparativement à la mesure de l'intensité des faibles revenus, le taux est aussi relativement insensible aux changements des paiements de transfert et des gains d'emploi.

Pour démontrer les points méthodologiques, nous réexaminons les tendances des faibles revenus dans les familles canadiennes avec des enfants en tirant profit des progrès récents de la mesure de l'intensité des faibles revenus. Nous axons notre attention en particulier sur l'indice de SST et sur son élaboration par Osberg et Xu. L'intensité des faibles revenus dans les familles avec des enfants a diminué dans les années 80 mais a augmenté dans les années 90. La diminution des gains a exercé des pressions à la hausse sur les niveaux de faible revenu pendant une grande partie de la période. Les transferts plus élevés ont plus que compensé ces pressions dans les années 80 et ont continué à absorber une part importante de l'augmentation jusqu'en 1993. En comparaison, entre 1993 et 1996, les gains d'emploi ont légèrement augmenté mais les transferts gouvernementaux ont diminué de façon plus importante sans doute en raison, à la fois, de la lente reprise économique, alors que typiquement les transferts baissent et des changements aux programmes. Le résultat a été une hausse de l'intensité des faibles revenus. Le taux de faible revenu par lui-même est une indication importante, bien que partielle, de ces développements. La mesure d'intensité des faibles revenus, en jumelant l'information sur les changements au taux et à l'écart (ampleur du faible revenu) fournit un aperçu beaucoup plus complet des tendances en mettant en évidence des caractéristiques souvent omises lorsqu'on utilise uniquement les tendances du taux.

**Mots clés :** pauvreté, faible revenu, mesure



## ***I. Introduction***

Durant les années 80 et au début des années 90, un certain nombre d'articles montraient que face à la diminution des gains d'emploi chez les Canadiens à faible revenu et à l'augmentation de l'inégalité des gains, le système canadien de transferts fiscaux avait remarquablement réussi à endiguer l'inégalité des revenus et les taux de faible revenu au sein de la population canadienne (Beach et Slotsve, 1996; Blank et Hanratty, 1993; Picot et Myles, 1996; Wolfson et Murphy, 1998). Le principal message que cela lançait était qu'en dépit d'un changement important dans la distribution des revenus (tirés) du travail, le changement dans la distribution finale des revenus (après transferts et impôts) était glacial. Les taux de faible revenu et l'inégalité des revenus ont effectivement fluctué avec le flux et le reflux du cycle économique, mais les impôts et les transferts (de même que l'évolution des profils de participation au marché du travail et de formation des familles) ont évité l'émergence d'une tendance séculaire. Même si personne ne prétendait que l'inégalité des revenus ou que les taux de faible revenu diminuaient, le ton de célébration des auteurs susmentionnés était loin d'être étranger au fait que le système américain de transferts fiscaux ne compensait effectivement pas les changements similaires observés dans la distribution des revenus du travail (Blank et Hanratty, 1993), ce qui entraînait une augmentation de l'inégalité des revenus et de la pauvreté aux États-Unis.

Les taux de faible revenu et l'inégalité des revenus ont continué d'être des éléments de discussion dans les années 90. Les taux de faible revenu et l'inégalité des revenus ont effectivement augmenté au fur et à mesure que la récession qui a débuté en 1990 s'installait et, comme prévu, ont diminué à nouveau en 1994 à mesure que l'économie a commencé à croître. Subitement cependant, les taux de faible revenu ont remonté en 1995 et en 1996 malgré un redressement peu marqué.

Dans ces conditions, la mesure du faible revenu a encore une fois été mise en évidence (Développement des ressources humaines Canada, 1998). La définition des répercussions de l'évolution des possibilités d'emploi et des transferts gouvernementaux sur le bien-être économique des populations est devenue un ingrédient fondamental du débat politique moderne et de l'analyse des politiques contemporaines. En plus, malgré le débat de longue date sur la façon d'identifier la population « à faible revenu », l'évaluation des répercussions de l'évolution des conditions économiques et des transferts gouvernementaux (et des impôts) pour les gens qui se situent à l'extrémité inférieure de la courbe de distribution des revenus occupe une place importante, et sans aucun doute permanente, dans ces discussions.

Il est frappant alors que l'approche courante vis-à-vis de ces questions (ce qui inclut Picot et Myles, 1996, et Picot, Myles et Pyper, 1998) repose sur une catégorie de mesures du faible revenu relativement insensibles aux changements des gains d'emploi et des paiements de transfert social, à savoir le *taux* de faible revenu. Dans son article aujourd'hui classique sur le sujet, Amartya Sen (1976) a mis en évidence deux problèmes sur le plan de la mesure du faible revenu : 1) comment identifier la population à faible revenu (c'est-à-dire comment définir un seuil de faible revenu ou un *seuil* de pauvreté) et 2) comment construire un *indice* des faibles revenus à l'aide de toute l'information disponible sur la population identifiée au moyen du seuil, notamment l'« ampleur » d'un faible revenu. La majorité des débats publics, passés et présents, ont été ou sont reliés au règlement du premier problème (Wolfson et Evans, 1989; DRHC, 1998), c'est-à-dire déterminer où

et comment établir un seuil de faible revenu ou un seuil de pauvreté, quoique Wolfson et Evans, ainsi que d'autres auteurs, ont conseillé l'utilisation d'une mesure de l'écart de faible revenu. Sen a cependant montré que la solution du second problème est *au moins* aussi importante que le règlement du premier et qu'en lui-même le *taux* bien connu de faible revenu ne satisfait pas aux critères d'établissement d'un indice utile des faibles revenus.

Le présent document a pour objectif d'examiner une mesure de l'intensité des faibles revenus qui, selon nous, constitue un instrument plus utile que le taux de faible revenu pour l'analyse des tendances des faibles revenus et des effets du système de transferts fiscaux. Pour démontrer les avantages de la mesure de l'intensité des faibles revenus, nous axons notre attention sur les faibles revenus dans les familles avec des enfants.

Nous examinons dans la première section du document les progrès récents de la mesure de l'*intensité* des faibles revenus (ou de la pauvreté) qui s'attaquent à ces problèmes (Sen, 1976; Foster, Greer et Thorbecke, 1984; Shorrocks, 1995; Osberg et Xu, 1997, 1998). Nous axons en particulier notre attention sur l'indice de Sen-Shorrocks-Thon (SST) et sur son élaboration par Osberg et Xu (1997, 1998).

On n'a pas jusqu'ici largement utilisé de mesures de l'intensité des faibles revenus dans les cercles responsables de l'élaboration des politiques en partie parce que la présentation mathématique abstraite de ces mesures ne permettait pas aux décideurs, aux érudits ou au public de comprendre intuitivement leur signification. Les travaux récents d'Osberg et de Xu (1997; 1998) surmontent en grande partie ce problème en présentant l'indice de Sen-Shorrocks-Thon sous un format qui le rend facilement accessible à l'intérieur des catégories traditionnelles d'analyses des faibles revenus. La mesure de l'*intensité* des faibles revenus incorpore de l'information sur le *taux* de faible revenu, l'*écart* de faible revenu et la distribution de l'écart<sup>1</sup>. La mesure est, par conséquent, sensible non seulement à l'évolution du nombre de gens à faible revenu (le *taux*), mais également à l'évolution de la moyenne du niveau et de la distribution des revenus dans les familles à faible revenu (l'*écart*). La mesure de l'intensité saisira les changements du système de transferts sociaux, des possibilités d'emploi ou de toute autre chose qui influe sur 1) le nombre de familles à faible revenu ou sur 2) le niveau et la distribution des faibles revenus.

Nous passons ensuite à un réexamen des tendances des faibles revenus dans les familles canadiennes avec des enfants entre 1981 et 1996, l'année la plus récente pour laquelle nous disposons de données. Nous montrons entre autres choses que :

L'intensité des faibles revenus dans les familles avec des enfants a un peu diminué pendant toutes les années 80, surtout en raison de l'augmentation des transferts. Comme ce changement est en grande partie imperceptible lorsqu'on le mesure à l'aide du *taux* de faible revenu, les auteurs de rapports d'études plus récentes ont conclu qu'il n'y a pas eu de changement des faibles revenus dans les familles avec des enfants au cours des années 80.

Les tendances pour les années 90 sont le résultat de deux périodes distinctes. Les gains du travail ont baissé brusquement entre 1989 et 1993 (les années de récession), ce qui a entraîné une

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire l'écart de revenu entre le seuil et le revenu d'une famille à faible revenu.

croissance de l'intensité des faibles revenus avant transferts. Les paiements de transfert par habitant ont continué à augmenter au cours de cette période et ont compensé une part importante de cette croissance.

En comparaison, durant la période de redressement comprise entre 1993 et 1996, l'intensité des faibles revenus *avant transferts* a été relativement stable ou a même un peu diminué, à mesure que les gains d'emploi s'accroissaient légèrement. Les transferts sociaux ont cependant baissé considérablement, beaucoup plus que les gains d'emploi n'ont augmenté.

En général, les tendances du *taux* de faible revenu (ou de pauvreté), l'indicateur des tendances des faibles revenus le plus couramment utilisé, constituent une indication imparfaite de cette évolution, en partie parce que le taux ne tient pas compte d'un accroissement (ou d'une baisse) du revenu des familles qui se situent sous le seuil. Le taux mesure l'évolution du nombre de gens à faible revenu, non pas leurs moyens. Une comparaison entre les tendances des faibles revenus indexées à l'aide de la mesure de l'intensité de ces derniers et celles indexées à l'aide du taux de faible revenu montre que :

Les changements du taux de faible revenu définissent ordinairement correctement l'*orientation* du changement de l'intensité des faibles revenus, mais pas toujours. Entre 1993 et 1996, l'intensité des faibles revenus dans les familles avec des enfants a augmenté, mais le taux de faible revenu mesuré à l'aide du seuil de faible revenu (SFR) y a légèrement baissé. Plus généralement, de petits changements ou des changements négligeables au niveau du taux peuvent masquer un changement beaucoup plus important de l'intensité des faibles revenus, ce qui mène à la conclusion qu'il y a eu peu de changements ou qu'il n'y en a pas eu du tout au cours de périodes pendant lesquelles l'intensité des faibles revenus augmentait (ou baissait) en fait.

Les conclusions qualitatives des tendances au niveau de l'intensité des faibles revenus ne sont pas très sensibles au choix d'un seuil inférieur ou supérieur de faible revenu. Les seuils inférieurs ont tendance à exagérer l'ampleur d'un changement durant certaines périodes et à la réduire durant d'autres périodes en fonction du point où le changement se produit sur la courbe de distribution des faibles revenus.

Les changements du taux de faible revenu ne constituent pas un indicateur fiable de l'évolution des répercussions du système de transferts fiscaux sur l'intensité des faibles revenus. Les changements du taux de faible revenu ne saisissent, par exemple, qu'environ le tiers de la baisse de l'intensité des faibles revenus ayant découlé de l'augmentation des transferts dans les années 80. L'augmentation des transferts a eu plus de répercussions sur l'écart de faible revenu que sur le taux de faible revenu. Inversement, les changements du taux de faible revenu sous-estiment systématiquement les répercussions de la baisse des transferts sur l'intensité des faibles revenus entre 1993 et 1996.

Avant de poursuivre, une note sur la terminologie s'impose. Même si le consensus au sujet de sa définition est peu développé, on utilise généralement dans la documentation académique et technique le mot « pauvreté » comme terme générique pour n'importe quelle mesure du revenu visant à isoler la population se situant à l'extrémité inférieure de la courbe de distribution des revenus. En raison des problèmes de définition, Statistique Canada a toujours adopté la position

voulant qu'il ne faudrait pas confondre ses différents seuils *de faible revenu* avec des seuils « de pauvreté ». Nous n'abordons pas ce débat. Nous utilisons le terme « pauvreté » et l'expression « faible revenu » de façon interchangeable dans notre examen de la documentation savante et technique, mais nous suivons la convention de Statistique Canada exclusivement dans nos analyses empiriques qui reposent sur les seuils de Statistique Canada.

## ***II. Une mesure de l'intensité des faibles revenus***

La cible de la critique de Sen (1976) était l'habitude répandue (alors et aujourd'hui) d'indexer les tendances à l'aide d'un simple *dénombrement* des « défavorisés », en traçant une ligne pour identifier la population qui se situe à l'extrémité inférieure de la courbe de distribution des revenus et en mesurant ensuite la pauvreté à l'aide d'un *taux* de pauvreté, le pourcentage de personnes se situant sous cette ligne. Un test raisonnable pour un indice des faibles revenus consiste à demander si une augmentation ou si une diminution de l'indice indique sans équivoque une augmentation ou une diminution des faibles revenus au sein de la population. Comme Sen (1976) l'a souligné, un *taux* de faible revenu ne respecte pas cette norme. Pour étayer son propos, il a utilisé l'exemple d'un transfert de revenu des gens très défavorisés (qui empire leur situation) aux gens qui ne sont pas si défavorisés, élevant les derniers au-dessus du seuil de faible revenu, ce qui fait baisser le taux de faible revenu; cette baisse indique qu'un faible revenu diminue même si la population à faible revenu est « plus défavorisée » (a un revenu inférieur) qu'avant le transfert, sûrement un résultat « pervers », suivant la conclusion de Sen.

Sen a entrepris de fournir un aperçu d'un certain nombre d'axiomes de base auxquels un indice des faibles revenus/de pauvreté devait satisfaire. Suivant l'*axiome de la monotonie*, toutes autres choses étant égales par ailleurs, une réduction ou une augmentation du revenu d'une personne qui se situe sous le seuil de faible revenu doit accroître ou réduire l'indice des faibles revenus. Suivant l'*axiome des transferts*, toutes autres choses étant égales par ailleurs, un transfert pur de revenu d'une personne qui se situe sous le seuil à une personne plus riche doit accroître l'indice des faibles revenus (et vice versa). Un *taux* de faible revenu ou de pauvreté ne satisfait pas à ces axiomes<sup>2</sup>.

La construction d'une mesure qui puisse satisfaire à ces axiomes suppose la création d'un indice qui incorporerait toute l'information sur la distribution des faibles revenus au sein d'une population, en tenant compte du fait que parmi les gens « défavorisés » certaines personnes sont « plus défavorisées » que d'autres. Un indice satisfaisant dépasserait l'habitude consistant à *classifier* la population comme étant « défavorisée » ou « non défavorisée » et mesurerait plutôt l'*intensité* de la pauvreté (ou des faibles revenus) au sein d'une population. L'idée elle-même est à peine nouvelle. Statistique Canada complète couramment l'information sur le taux de faible revenu à l'aide de renseignements sur le « revenu déficitaire global » des familles à faible revenu, la valeur monétaire moyenne de la non-correspondance entre le revenu des familles à faible revenu et leur seuil de

---

<sup>2</sup> Si l'on accepte les axiomes de Sen, le taux de faible revenu ne constitue pas un indicateur valide d'un faible revenu. Un opérationnaliste fondamentaliste rejeterait cette conclusion parce que le critère de la validité conceptuelle est inapproprié. Autrement, on pourrait définir le concept sous-jacent de « faible revenu » ou de « pauvreté » pour satisfaire à un autre ensemble d'axiomes de façon à ce qu'on ne considère pas du tout « perverses » les conclusions « perverses » mises en lumière par Sen. À notre connaissance, un tel ensemble d'autres axiomes n'existe pas.

faible revenu. L'absence d'un modèle théorique pour l'incorporation de l'information additionnelle à un indice général des faibles revenus a cependant jusqu'ici signifié qu'on n'a pas tenu compte ordinairement des renseignements en évaluant les tendances sur le plan des faibles revenus, en partie en raison du désir d'établir un seul indicateur d'un faible revenu, comme il est souligné précédemment.

L'indice de Sen-Shorrocks-Thon (SST), mis au point indépendamment par Thon (1979, 1983) et par Shorrocks (1995) et élaboré par Osberg et Xu (1997; 1998), satisfait aux axiomes de Sen, en plus de posséder d'autres propriétés statistiques souhaitables. L'indice fait appel à toute l'information disponible sur la distribution des faibles revenus, y compris le revenu manquant moyen des familles à faible revenu et la forme de la courbe de distribution des faibles revenus.

Le calcul de l'indice de SST débute par la mesure habituelle de l'« écart de faible revenu », la différence (en dollars) entre la ligne de faible revenu ( $Z$ ) et le revenu réel de la famille à faible revenu ( $Y_i$ ) et exprime l'écart sous forme d'un ratio de la ligne de faible revenu comme dans :

$$(1) \quad X_i = (Z - Y_i)/Z$$

où  $X_i$  est réglé à zéro pour les non-défavorisés. En effet, plutôt qu'une dichotomie (favorisés/non-favorisés), on mesure un faible revenu comme une variable continue allant de zéro (pour les non-défavorisés) à son maximum empiriquement observé. Comme dans le cas de toute variable, on peut décrire le ratio de l'écart de faible revenu par sa moyenne (l'ampleur moyenne de la pauvreté au sein de la population) et la forme de sa courbe de distribution. L'indice de Sen-Shorrocks-Thon de l'intensité des faibles revenus est une fonction du ratio de l'écart de faible revenu moyen et du coefficient de Gini ( $G$ ) des ratios de l'écart de faible revenu pour toute la population comme dans :

$$(2) \quad P(Y;z) = \mu (X) [1 + G (X)]$$

où  $\mu (X)$  est la moyenne des ratios de l'écart de faible revenu pour toute la population, y compris les non-défavorisés.  $P(Y;z)$  satisfait aux axiomes de la monotonie et des transferts, prend une valeur se situant entre 0 et 1; en plus, par analogie avec les courbes de Lorenz, on peut l'interpréter comme étant la fraction de la zone sous la ligne de faible revenu maximal (le profil de l'écart de faible revenu obtenu lorsque tous les revenus sont zéro) remplie par le profil de l'écart de faible revenu réel (la somme cumulative des ratios de l'écart de faible revenu après avoir ordonné tous les gens suivant la taille de leur écart de faible revenu des plus grands aux plus petits). En ce sens, pour toute ligne de faible revenu donnée,  $P(Y;z)$  élimine l'information disponible sur la distribution des faibles revenus à l'intérieur d'une population.

Si l'indice de Sen-Shorrocks-Thon et les mesures connexes (comme celles de Foster, de Greer et de Thorbecke, 1984) représentent un progrès considérable tant de la théorie que de la mesure de la pauvreté ou des faibles revenus, ni la théorie ni les mesures n'ont eu jusqu'à maintenant beaucoup de répercussions sur le débat public, en grande partie parce que de tels indices ne peuvent être facilement et rapidement interprétés intuitivement. Comme Osberg et Xu (1997, 1998) l'ont montré, la moyenne de  $X_i$ , c'est-à-dire  $\mu (X)$ , est simplement la somme pondérée du ratio de l'écart

de faible revenu moyen des familles à faible revenu et du ratio de l'écart de faible revenu moyen des familles autres qu'à faible revenu (c'est-à-dire zéro) à l'intérieur de laquelle les pondérations sont les proportions de la population (c'est-à-dire le taux de faible revenu et un moins le taux de faible revenu), de sorte que :

$$(3) \quad \mu (X) = (\text{Taux}) (\text{Écart}) + (1 - \text{Taux}) (0),$$

$$= (\text{Taux}) (\text{Écart})$$

et l'indice de SST réécrit comme suit :

$$(4) \quad P(Y;z) = (\text{TAUX}) (\text{ÉCART}) [1 + G (X)]$$

Aux fins de la décomposition de la mesure de l'intensité des faibles revenus, il est parfois utile d'exprimer l'équation (3) sous forme logarithmique comme suit :

$$(5) \quad \ln(P(Y;z)) = \ln(\text{TAUX}) + \ln(\text{ÉCART}) + \ln(1 + G(X)),$$

de sorte que le changement global au niveau de l'indice ( $P(Y;z)$ ) entre deux points dans le temps (ou entre deux groupes différents de population ou deux régions différentes) qui s'écrit  $\Delta \ln(P(Y;z))$  peut être exprimé sous la forme de la somme du changement à l'intérieur de ses composantes comme dans :

$$(6) \quad \Delta \ln(P(Y;z)) = \Delta \ln(\text{TAUX}) + \Delta \ln(\text{ÉCART}) + \Delta \ln(1 + G)$$

Les changements dans  $[1 + G (X)]$  représentent une très petite partie du changement au niveau du profil global de la pauvreté, de sorte qu'en pratique on peut établir une approximation des changements de l'intensité des faibles revenus à l'aide du produit des changements du taux de faible revenu et le ratio de l'écart de faible revenu moyen des défavorisés. Lorsque l'ampleur d'un changement n'est pas importante, on établit une approximation étroite d'une différence au niveau des logarithmes à l'aide du changement en pourcentage, mieux connu.

En pratique, les *changements* à l'intérieur de l'indice sont dominés par les deux premiers termes, de sorte qu'on peut établir une approximation des changements au fil du temps (ou les différences entre des populations) à l'aide de l'équation suivante :

$$(7) \quad \text{le changement en \% de l'intensité} = \text{le changement en \% du taux} + \text{le changement en \% de l'écart}^3$$

---

<sup>3</sup> Cette équation est une approximation de l'identité précise donnée ci-dessus dans l'équation (6). Le changement au niveau du logarithme d'une variable est une approximation du changement en pourcentage de cette variable. L'approximation du pourcentage reste assez stable lorsque le changement en pourcentage est limité, mais non quand les changements en pourcentage deviennent très importants, disons de plus de 30 %. Nous avons laissé tomber le troisième terme de cette approximation parce qu'il est ordinairement (mais pas toujours) proche de zéro.

Cette équation des changements en pourcentage est une approximation d'une identité logarithmique précise et une approximation raisonnable lorsque l'ampleur d'un changement est limitée. Étant donné que la plupart des lecteurs peuvent plus facilement et rapidement saisir les changements en pourcentage, nous utiliserons l'identité susmentionnée pour une grande partie de notre analyse, en faisant appel à la version logarithmique plus précise de cette identité lorsque les changements en pourcentage seront plutôt importants.

Étant donné qu'elle saisit *toute* l'information sur la distribution des faibles revenus (le taux, l'écart de faible revenu moyen et la forme de sa courbe de distribution), la mesure de l'intensité des faibles revenus sera sensible à *tout* changement sur le plan du niveau ou de la distribution des revenus d'emploi ou des paiements de transfert pour les ménages à faible revenu<sup>4</sup>. Contrairement à la valeur monétaire absolue de l'écart de faible revenu, le ratio de l'écart de faible revenu est comparable d'une famille à une autre et d'un particulier à un autre<sup>5</sup>.

Bien qu'on dispose depuis un certain temps de plusieurs autres indices de « l'intensité de la pauvreté », la formulation d'Osberg et de Xu pave la voie à son adoption par les analystes des politiques et par les chercheurs en sciences sociales en indiquant comment on peut comprendre une quantité qu'on ne connaît pas bien, mais théoriquement souhaitable (l'indice de SST) quand on l'exprime sous forme de quantités qu'on connaît bien (le taux de faible revenu et l'écart de faible revenu). On n'a pas jusqu'ici incorporé couramment l'information sur la *distribution* des faibles revenus aux évaluations des tendances sur le plan de ces dernières, ce qui fait que, comme nous le montrerons, les conclusions tirées sont souvent partielles et peuvent être trompeuses.

---

<sup>4</sup> L'endroit où la ligne sera tracée importera, parce qu'un seuil de faible revenu ou un seuil de pauvreté n'enregistrera pas un revenu qui dépassera le seuil, mais seulement un revenu qui « comblera » l'écart de faible revenu/de pauvreté d'une famille. Puisque par définition les transferts qui dépassent l'écart de faible revenu d'une famille (comme le font fréquemment les prestations d'a.-c.) ne réduisent pas « un faible revenu » ou « la pauvreté », un seuil plus élevé enregistrera une part plus importante des transferts de revenus totaux que le fera un seuil inférieur.

<sup>5</sup> Puisqu'on l'exprime sous forme de mesure d'un ratio (d'un pourcentage du seuil de faible revenu), l'écart de faible revenu normalise cette information entre les familles dont le seuil de faible revenu varie en raison d'ajustements apportés pour tenir compte de différences de la taille des familles et de leur lieu de résidence. La série statistique habituelle sur la valeur monétaire moyenne de l'écart n'apporte pas cet ajustement et n'est pas comparable d'une famille à une autre. Il est particulièrement souhaitable d'exprimer l'écart de faible revenu sous forme de ratio de la ligne de faible revenu pour des mesures comme le SFR lorsqu'on calcule différents seuils suivant la taille d'une famille et la taille d'une région de résidence. Un écart de faible revenu de 5 000 \$, disons, peut représenter un déficit de faible revenu de 20 % dans une famille et de 30 % dans une autre. En comparaison, un enfant d'une famille qui tombe à 20 % sous le SFR de cette famille équivaut à un enfant d'une autre famille se situant à 20 % sous le seuil de faible revenu indépendamment des différences au niveau de la valeur monétaire absolue du déficit de faible revenu. Tout comme on peut utiliser le SFR pour déterminer la proportion d'enfants de familles à faible revenu, un *ratio* d'écart de faible revenu permet d'identifier la proportion d'enfants de familles tombant, disons, à 50 % sous le seuil de faible revenu, tandis que l'écart de faible revenu absolu n'est comparable ni d'un particulier à un autre ni d'une famille à une autre.

### ***III. L'intensité des faibles revenus dans les familles avec des enfants, 1981 à 1996***

#### ***Introduction et aspects méthodologiques***

L'état du marché du travail et le système de transferts sociaux ont considérablement changé entre 1981 et 1996. L'économie canadienne est passée par une grave récession au début des années 80 et à nouveau au début des années 90. Pour isoler les tendances et pour neutraliser ces variations cycliques durant les années 80, nous axons notre attention sur 1981 et sur 1989. Nous avons choisi ces années de début et de fin de la décennie 80 parce qu'elles constituent des années à peu près comparables pour ce qui est du marché du travail. En 1981, le taux de chômage était de 7,6 % et en 1989, de 7,5 %.

Nous tournons ensuite notre attention vers les périodes de récession (1989 à 1993) et de redressement (1993 à 1996). Nous nous préoccupons particulièrement de définir les tendances sous-jacentes des gains et des transferts sociaux reliées à une augmentation inattendue des faibles revenus après 1993, une période de redressement où l'on s'attendait normalement à ce que les taux de faible revenu diminuent. Nous nous concentrons premièrement sur *les tendances* des faibles revenus et sur l'ampleur de leurs divergences suivant qu'on les mesure à l'aide d'un *taux* traditionnel ou de la mesure de l'*intensité*.

Nous axons deuxièmement notre attention sur la *sensibilité* d'un indice des faibles revenus aux changements des transferts ou des gains du travail. Les décideurs et leurs critiques se préoccupent en particulier de mesurer les répercussions des transferts et des impôts pour les familles à faible revenu. Mesurer les effets des transferts sur la distribution des revenus exige un contre-factuel. À quoi ressemblerait la distribution des revenus en l'absence de transferts et d'impôts? Nous ne tentons aucunement de définir le « vrai » contre-factuel. Il faudrait pour le faire un modèle complexe afin de tenir compte des effets comportementaux (du second ordre) des transferts (et des impôts) sur la distribution des revenus du travail. En outre, dans le monde de l'analyse des politiques, on utilise rarement une telle approche et dans le présent document nous nous préoccupons de la modification de la pratique courante. Nous suivons donc la convention habituelle consistant à mesurer les effets « du premier ordre » des transferts et des impôts en comparant la distribution finale des faibles revenus (après transferts et impôts) à la distribution des faibles revenus avant transferts et impôts. Les effets du premier ordre représentent l'effet direct (comptable) d'un changement sur le plan des paiements de transfert ou des gains d'emploi sur le revenu de la population à faible revenu. Nous considérons qu'une augmentation de 100 \$ des paiements de transfert équivaut à une augmentation de 100 \$ du revenu total et nous ne tenons pas compte des répercussions des transferts et des impôts sur la distribution initiale (sur le marché du travail) des gains (par exemple, par un effet de contre-incitation au travail).

Nos données sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Même si elle mesure assez précisément la plus grande part du revenu, les gains d'emploi en particulier, l'EFC sous-estime certaines composantes du revenu, y compris les prestations d'aide sociale et d'a.-c., de même que les revenus de placements. Dans l'ensemble, les sources de données saisissent entre

75 % et 80 % des transferts gouvernementaux, ce qui fait que l'EFC sous-estime les répercussions des paiements de transfert sur les faibles revenus pour n'importe quelle année donnée. Cependant, puisque nous nous préoccupons surtout des changements au fil du temps, cette sous-estimation nous inquiète moins que si nous axions notre attention sur les répercussions des transferts à partir d'un moment quelconque.

Parce que la moyenne du ratio de l'écart de faible revenu est sensible aux cas extrêmes, nous n'en calculons les résultats que pour les familles ayant un revenu positif. Ces résultats sont déclarés jusqu'au troisième chiffre. Voir Osberg et Xu (1997 : 27) et l'annexe A pour un examen du degré de signification statistique des différences au troisième chiffre.

Il faut, pour mesurer le faible revenu, choisir un seuil de faible revenu, le choix d'un tel seuil restant un sujet très controversé (Wolfson et Evans, 1989). Pour déterminer la sensibilité de nos résultats au choix d'un seuil, nous présentons les tendances sur le plan des faibles revenus à l'aide de quatre autres mesures : trois sont des variantes du SFR et une est un seuil reposant sur la MFR (50 % du revenu médian). Le seuil le mieux connu, et le plus élevé, est le seuil de faible revenu de Statistique Canada (ou SFR), qu'on calcule en se fondant sur le revenu total, ce qui inclut le revenu du travail et les transferts, mais avant impôts. Statistique Canada publie régulièrement une série moins bien connue reposant sur le revenu (disponible) après impôts (le SFR-RAI). La série SFR-RAI produit généralement des taux de faible revenu inférieurs d'environ 4 points de pourcentage au SFR<sup>6</sup>. On rajeunit de temps à autre les deux mesures pour tenir compte des changements dans la distribution des revenus afin d'introduire une composante « relative » dans la mesure utilisée. Nous utilisons toutefois ici partout la base de 1992 en traitant effectivement les SFR comme des mesures « absolues » ou « fixes » du faible revenu<sup>7</sup>. Le troisième seuil ici employé est fixé à 70 % du SFR (après transferts/avant impôts). C'est le seuil le moins élevé et qui est simplement utilisé pour évaluer la différence entre l'analyse du *taux* et celle de l'*intensité* lorsqu'on se sert d'un seuil inférieur. Les seuils varient suivant la taille des familles et la taille des régions. Afin de fournir au lecteur une idée de leur ampleur, nous lui fournissons les seuils pour 1996 (et pour toutes les autres années, puisque nous nous servons d'un seuil fixe) dans le cas d'une famille de quatre personnes (en utilisant comme base 1992) :

---

<sup>6</sup> La nouvelle mesure de DRHC de la pauvreté fondée sur un panier de consommation produit des estimations inférieures au SFR d'environ 5 points de pourcentage.

<sup>7</sup> Le SFR est fixé aux niveaux de 1996, qui sont fondés sur les révisions apportées en 1992. On calcule ensuite les gains en dollars constants de 1996 et on applique les seuils à ces gains. L'expression « pauvreté absolue » renvoie souvent à un niveau de vie inférieur à celui où la subsistance devient difficile sinon impossible; la pauvreté absolue demeure, par conséquent, « fixe » ou constante au fil du temps, puisque les augmentations (ou les baisses) des niveaux de vie réels ou les changements sur le plan de la distribution des niveaux de vie dans l'ensemble de la population n'influent pas sur le seuil. Les SFR de 1992 remplissent les conditions pour être qualifiés de mesures « absolues » du faible revenu uniquement dans le sens où ils ne tiennent pas compte des changements sur le plan des niveaux de vie réels (ou des revenus réels), contrairement à la MFR.

Taille d'une région (en milliers)					
	500+	100 à 499	30 à 99	<30	Rurale
SFR	32 238 \$	27 651	27 459	25 551	22 279
SFR-RAI	27 194 \$	22 907	22 552	20 608	17 829
70 % du SFR	22 567 \$	19 356	19 221	17 886	15 595

On ajuste constamment, en comparaison, les mesures du faible revenu *relatif* pour tenir compte des changements des niveaux de revenu (que reflètent les changements des revenus médians) et des changements dans la distribution des revenus. Le seuil de faible revenu relatif ici utilisé correspond à 50 % du revenu médian (après impôts) de tous les Canadiens l'année de référence. Sa valeur change chaque année, ce qui reflète les changements sur le plan du revenu médian. Nous indiquons la mesure du faible revenu relatif par la MFR-RAI, puisqu'elle repose sur le revenu (disponible) après impôts/transferts<sup>8</sup>. Les résultats pour cette mesure sont présentés dans l'annexe et traités dans le texte lorsqu'ils diffèrent des conclusions reposant sur le SFR.

Nous effectuons l'analyse pour *tous les types de famille* et nous en signalons les résultats dans le corps du document. Les tendances et les répercussions de l'évolution des transferts ou des gains d'emploi peuvent toutefois différer entre les familles biparentales et les familles monoparentales. Par conséquent, nous déclarons également s'il y a lieu les résultats explicatifs par type de famille à l'aide du SFR-RAI.

Les tendances des faibles revenus indexées à l'aide du SFR et de 70 % du SFR sont déclarées après transferts et avant impôts. Les deux mesures de la MFR signalent les faibles revenus après transferts et impôts.

Les raisons pour lesquelles nous présentons quatre ensembles de résultats sont des raisons de fond et des raisons techniques. Comme il est souligné ci-dessus, une grande partie de la controverse au sujet de la mesure du faible revenu a trait au point et au moment où tracer un seuil de faible revenu. Le fait que les réformes progressives qui améliorent véritablement le bien-être des très défavorisés, mais qui n'élèvent pas leurs revenus au-dessus d'un seuil comme le SFR demeurent statistiquement imperceptibles est souvent frustrant pour les décideurs. On est tenté en pareille situation d'adopter un seuil inférieur dans l'espoir de faire en sorte que de tels changements d'orientation soient statistiquement perceptibles. L'un de nos buts est de montrer que simplement modifier le seuil, en l'élevant ou en l'abaissant, est peu susceptible de régler le problème de l'insensibilité de la mesure à un changement des revenus de transfert (ou des gains du travail) si le *taux* de faible revenu (ou de pauvreté) qui en découle sert d'étalon. Comme il est souligné précédemment, il faut incorporer l'information additionnelle sur les changements de l'écart de revenu.

<sup>8</sup> Il faudrait distinguer ce seuil de la MFR-RAI d'une mesure du faible revenu similaire (la MFR) périodiquement calculée par Statistique Canada. Si l'estimation habituelle de Statistique Canada repose sur le revenu *familial* médian, la mesure MFR-RAI que nous utiliserons ici repose sur le revenu médian attribué à tous les *particuliers* calculé après ajustement du revenu familial total pour refléter les différences de la taille des familles (Picot et Myles, 1996). Sur le plan conceptuel, la différence tient au fait qu'il s'agit dans un cas d'une mesure du bien-être social pondérée suivant la famille (la MFR) et dans l'autre cas d'une mesure du bien-être social pondérée suivant la population (la MFR-RAI).

## **Changements des transferts, des revenus du travail et de l'intensité des faibles revenus durant les années 80**

Les années 80 ont été une période turbulente pour les salariés canadiens (Morissette, Myles et Picot, 1994). Le début des années 80 avait amené la pire récession depuis les années 30 et d'importants changements s'étaient produits dans son sillage malgré le redressement observé plus tard au cours de la décennie. On a traité amplement d'un déclin de la classe moyenne face aux preuves d'une polarisation croissante de la distribution des gains, surtout entre les travailleurs masculins, même au moment où l'économie était en train de se redresser plus tard durant la décennie. Les enfants étaient particulièrement vulnérables à ces événements, puisqu'une composante majeure du changement consistait en un déclin réel et relatif des gains des jeunes adultes (de moins de 35 ans), les parents de la plupart des jeunes enfants (Picot, Myles et Pyper, 1998).

**Tableau 1 : Changements de l'intensité des faibles revenus (des gains du travail) avant transferts et de ses composantes, familles avec des enfants de 0 à 17 ans, 1981 à 1989**

	Intensité des faibles revenus SFR			Intensité des faibles revenus SFR-RAI			Intensité des faibles revenus 70 % du SFR		
	1981	1989	Changement en %	1981	1989	Changement en %	1981	1989	Changement en %
Intensité des faibles revenus	0,206	0,222	7,8 %	0,173	0,191	10,4 %	0,155	0,173	11,6 %
Taux	0,224	0,222	-0,9 %	0,168	0,176	4,8 %	0,141	0,149	5,7 %
Écart	0,491	0,537	9,4 %	0,543	0,578	6,4 %	0,575	0,615	7,0 %
Inégalité de l'écart	1,864	1,858	-0,3 %	1,892	1,884	-0,4 %	1,907	1,898	-0,5 %

Le tableau 1 montre le *changement* de l'intensité des faibles revenus *avant transferts* et de ses composantes (le taux, l'écart et l'inégalité de la distribution de l'écart) calculé en se fondant sur les trois seuils reposant sur le SFR, le SFR-RAI et 70 % du SFR. Les seuils inférieurs indexent un *niveau* inférieur d'intensité des faibles revenus, mais une ampleur plus grande d'un changement relatif. Les conclusions qualitatives sont les mêmes cependant, indépendamment du seuil; l'intensité des faibles revenus *reposant sur les gains du travail* (gains d'emploi plus revenus de placements) a augmenté au cours de la décennie, d'environ 8 % à 12 %, suivant la mesure. En outre, les changements du *taux* de faible revenu (allant de -1 % à 6 %) sous-estiment considérablement le changement total de l'intensité des faibles revenus, puisque l'augmentation est dominée par les tendances sur le plan de l'*écart* de faible revenu. Suivant le seuil le plus élevé et le plus couramment utilisé, le SFR, le taux a en fait baissé légèrement, masquant totalement le changement indexé à l'aide de la mesure de l'intensité.

Le changement de la mesure de l'intensité s'y trouve facilement décomposé en raison de changements du taux, et ce, à cause de changements de l'écart. Cela tient au fait que la somme des changements en pourcentage du taux et de l'écart équivaut approximativement au changement en pourcentage de la mesure de l'intensité. Le troisième terme (l'inégalité de l'écart) est ordinairement très petit. Par exemple, l'intensité avant transferts, reposant sur le SFR-RAI, a

augmenté de 10,4 % au cours des années 80; environ 60 % (6,4/10,4) de ce changement était attribuable à des changements de l'écart et 45 % (4,8/10,4), à des changements du taux <sup>9</sup>.

**Tableau 2 : Moyenne du revenu par source, familles avec des enfants et des revenus du travail inférieurs au SFR-RAI, 1981 et 1989, selon le type de famille (en dollars constants de 1996)**

	Moyenne des gains du travail	Moyenne des prestations d'aide sociale	Moyenne des prestations d'a.-c.	Moyenne des autres transferts*	Moyenne des impôts	Moyenne des transferts et des impôts totaux (Transferts moins impôts)
<b>Toutes les familles à faible revenu tiré du travail avec des enfants</b>						
1981	9 690 \$	2 930 \$	1 840 \$	3 430 \$	480 \$	7 730 \$
1989	9 030 \$	3 890 \$	2 280 \$	4 190 \$	700 \$	9 670 \$
Différence (\$)	-660 \$	+960	+440	+760	+220	+1 940
Changement en %	-6,8 %	+32,7 %	+23,9 %	+22,1 %	+45,8 %	+25,1 %
<b>Familles biparentales avec des enfants</b>						
1981	11 890 \$	2 170 \$	2 290 \$	3 860 \$	612 \$	7 710 \$
1989	11 560 \$	2 820 \$	3 010 \$	4 800 \$	995 \$	9 636 \$
Différence (\$)	-330 \$	+650	+720	+940	+383	+1 926
Changement en %	-2,8 %	+30,0 %	+31,4 %	+24,3 %	+62,5 %	+24,9 %
<b>Familles monoparentales avec des enfants</b>						
1981	4 040 \$	4 890 \$	680 \$	2 340 \$	140 \$	7 770 \$
1989	4 470 \$	5 800 \$	980 \$	3 110 \$	170 \$	9 720 \$
Différence (\$)	430 \$	+910	+300	+770	+30	+1 950
Changement en %	10,6 %	+18,6 %	+44,1 %	+32,9 %	+21,4 %	+25,1 %

\*Cette catégorie inclue les allocations familiales, les crédits d'impôts provinciaux, les prestations fiscales pour enfants, les crédits pour taxe sur les produits et services, les indemnisations des accidents du travail, et autres revenus gouvernementaux.

L'augmentation de l'intensité des faibles revenus avant transferts reflète le fait que la moyenne des gains d'emploi a baissé dans la plupart des familles à faible revenu. À des fins d'illustration, nous avons choisi des familles avec des enfants dont les gains du travail étaient inférieurs au SFR-RAI (le seuil moyen), des familles menacées de devenir des familles à faible revenu avec des enfants avant transferts. Les gains du travail (essentiellement d'un emploi) dans ces familles ont baissé en moyenne de 660 \$ ou d'environ 7 % (tableau 2). Les transferts moyens (après impôts) ont toutefois augmenté de presque 2 000 \$ (un gain de 25 %), ce qui reflète une augmentation moyenne de 960 \$ des prestations d'aide sociale, de 760 \$ des autres transferts familiaux et de 440 \$ des prestations d'a.-c. Cela a eu pour résultat une augmentation nette d'approximativement 1 300 \$ de la moyenne du revenu disponible dans les familles menacées.

<sup>9</sup> Cela ne totalise pas exactement 100 % pour deux raisons : 1) le troisième terme est exclu et il y a eu un petit changement négatif et 2) la somme du changement en pourcentage constitue une approximation de l'identité exacte, qui repose sur les changements des logarithmes du taux, de l'écart et de l'inégalité de l'écart. Si l'on utilise « des changements des logarithmes » plutôt que « des changements en pourcentage », l'identité est exacte et le changement des trois composantes égalisera exactement le changement de la mesure de l'intensité. On utilise des changements en pourcentage parce que la plupart des lecteurs les connaissent beaucoup mieux.

**Tableau 3 : Changements de l'intensité des faibles revenus et de ses composantes, familles avec des enfants de 0 à 17 ans, après transferts/impôts <sup>10</sup>, 1981 à 1989**

	Intensité des faibles revenus SFR			Intensité des faibles revenus SFR-RAI			Intensité des faibles revenus 70 % du SFR		
	1981	1989	Changement	1981	1989	Changement	1981	1989	Changement
Intensité des faibles revenus	0,107	0,095	-11,2 %	0,076	0,064	-15,8 %	0,054	0,042	-22,2 %
Taux	0,164	0,154	-6,1 %	0,124	0,119	-4,0 %	0,086	0,079	-8,1 %
Écart	0,344	0,323	-6,1 %	0,317	0,278	-12,3 %	0,324	0,268	-17,3 %
Inégalité de l'écart	1,899	1,901	0,1 %	1,928	1,929	0,1 %	1,950	1,953	0,2 %

Quelles répercussions l'augmentation des transferts a-t-elle eues sur les niveaux de faible revenu des familles canadiennes avec des enfants? Pas beaucoup, lorsqu'on prend le *taux* de faible revenu comme étalon (tableau 3, ligne 2). Le système de transferts sociaux a rapporté des gains réels en réduisant l'*intensité* des faibles revenus au cours de la décennie (dans une proportion de 11 % à 22 % suivant le choix du seuil), des gains qui sont en grande partie masqués par des changements du *taux* de faible revenu. Le taux de SFR (après transferts) a baissé de 6 %, saisissant environ la moitié de l'accroissement total de l'intensité des faibles revenus. Ce qui est frappant cependant, c'est que le déplacement des bornes d'un seuil supérieur à un seuil inférieur rend les *taux* moins sensibles au changement. Les changements des taux inférieurs (le SFR-RAI et 70 % du SFR) ont saisi environ le tiers du changement total, des changements qui n'auraient pas ordinairement été considérés statistiquement significatifs.

Notre conclusion, comme celle tirée d'autres travaux de recherche précédents (Picot et Myles, 1996; Picot, Myles et Pyper, 1998), fondée sur les changements des taux, voulant que l'intensité des faibles revenus dans les familles avec des enfants n'a pas changé au cours des années 80 après transferts est trompeuse. Le tableau B-1 de l'annexe B reproduit ces résultats, qui reposent sur des changements du taux de faible revenu (MFR-RAI) *relatif*. Les changements du taux de faible revenu *relatif* étaient peut-être encore même une plus mauvaise indication du changement sous-jacent dans la distribution des faibles revenus. Le taux de MFR-RAI se situait à 11,4 % en 1981 et à 11,1 % en 1989, une diminution relative de seulement 2,6 % durant une période où l'intensité des faibles revenus relative a baissé de presque 15 %.

Ces différences s'expliquent évidemment par le fait que durant les années 80 les changements de l'intensité des faibles revenus ont été dominés par des changements de l'écart de faible revenu : le changement de l'intensité des faibles revenus était attribuable dans une proportion allant de la moitié aux trois quarts (suivant la mesure) à des changements de l'écart. Les familles à faible revenu avec des enfants étaient un peu moins défavorisées à la fin de la décennie qu'au début. En plus, c'est dans les familles les plus défavorisées qu'on observait les gains les plus importants; ce résultat reflète le fait que les réductions de l'écart de faible revenu sont considérablement plus

<sup>10</sup> Les changements de l'intensité des faibles revenus reposant sur le SFR et 70 % du SFR sont des changements après transferts, tandis que les changements de l'intensité des faibles revenus reposant sur le SFR-RAI sont des changements après impôts et transferts.

importantes lorsqu'on les mesure à l'aide des seuils inférieurs. L'écart moyen dans le cas du SFR a baissé légèrement, de 34 % à 32 % (un changement relatif de seulement 6 %). En comparaison, l'écart au niveau de 70 % du SFR a baissé de 32 % à 27 % (un changement relatif de 17 %).

**Tableau 4 : Intensité des faibles revenus et ses composantes, familles avec des enfants de moins de 18 ans, 1981 et 1989 (reposant sur le SFR après impôts/transferts), selon le type de famille**

	1981	1989	Changement en % de 1981 à 1989
<b>Toutes les familles avec des enfants</b>			
<b>a) Mesure fondée sur le revenu du travail</b>			
Intensité des faibles revenus	0,183	0,199	8,7 %
Taux de faible revenu	0,171	0,177	3,5 %
Écart de faible revenu	0,564	0,595	5,5 %
Coefficient de Gini pour l'écart	0,892	0,885	-0,7 %
<b>b) Mesure après impôts/transferts</b>			
Intensité des faibles revenus	0,086	0,071	-17,4 %
Taux de faible revenu	0,127	0,121	-4,7 %
Écart de faible revenu	0,352	0,306	-13,1 %
Coefficient de Gini pour l'écart	0,930	0,932	+0,2 %
<b>Familles biparentales avec des enfants</b>			
<b>a) Mesure fondée sur le revenu du travail</b>			
Intensité des faibles revenus	0,124	0,124	0,0 %
Taux de faible revenu	0,137	0,132	-3,6 %
Écart de faible revenu	0,470	0,491	+4,5 %
Coefficient de Gini pour l'écart	0,916	0,919	+0,3 %
<b>b) Mesure après impôts/transferts</b>			
Intensité des faibles revenus	0,053	0,042	-20,8 %
Taux de faible revenu	0,095	0,081	-14,8 %
Écart de faible revenu	0,285	0,267	-6,3 %
Coefficient de Gini pour l'écart	0,946	0,953	+0,7 %
<b>Familles monoparentales avec des enfants</b>			
<b>a) Mesure fondée sur le revenu du travail</b>			
Intensité des faibles revenus	0,687	0,704	+2,5 %
Taux de faible revenu	0,578	0,608	+5,2 %
Écart de faible revenu	0,774	0,764	-1,3 %
Coefficient de Gini pour l'écart	0,536	0,513	-4,3 %
<b>b) Mesure après impôts/transferts</b>			
Intensité des faibles revenus	0,340	0,248	-27,1 %
Taux de faible revenu	0,509	0,497	-2,4 %
Écart de faible revenu	0,398	0,296	-25,6 %
Coefficient de Gini pour l'écart	0,678	0,687	+1,3 %

Les résultats selon le type de famille (tableau 4) jettent plus de lumière sur ces différences. Encore une fois, nous utilisons des résultats fondés sur le SFR-RAI pour illustrer nos conclusions. Les chefs de famille monoparentale étaient disproportionnellement touchés par la hausse des prestations d'aide sociale, la source la plus importante d'augmentation des transferts durant les années 80 (tableau 2). Il n'est alors pas surprenant que le changement le plus important observé au cours de la décennie ait été un important déclin de l'intensité des faibles revenus dans les familles monoparentales avec des enfants, (de 0,34 à 0,25). Ce changement était presque entièrement le résultat d'une importante diminution correspondante de l'écart de faible revenu dans ces familles (de 0,40 à 0,30). Leur taux de faible revenu, en comparaison, a peu changé.

En résumé, les gains les plus importants au cours des années 80 ont été réalisés par les familles monoparentales, qui, en moyenne, sont beaucoup plus défavorisées que les familles biparentales. Puisque l'augmentation des transferts visait dans une mesure disproportionnée les familles qui en avaient le plus grand besoin, la réduction de l'écart de faible revenu est beaucoup plus importante lorsqu'on la compare au seuil inférieur des seuils de faible revenu. Comme nous le verrons sous peu cependant, l'inverse est également vrai. Durant les périodes où les transferts aux familles à faible revenu *baissent*, comme ils l'ont fait entre 1993 et 1996, les seuils inférieurs enregistrent aussi une *augmentation* proportionnellement plus importante de l'intensité des faibles revenus.

Il est toutefois important d'être clair au sujet des conséquences méthodologiques de ce résultat. L'intensité des faibles revenus mesurée à l'aide des seuils inférieurs était plus sensible au changement au cours de cette période *particulière* en raison de la façon *particulière* également dont la distribution des faibles revenus changeait. Il ne s'ensuit pas qu'il en sera toujours ainsi. Comme nous le signalons ci-dessous, ce sont les familles biparentales avec des enfants, des ménages ayant normalement des gains importants, qui ont ressenti les répercussions les plus importantes de la récession de 1989 à 1993, période pendant laquelle les seuils supérieurs ont enregistré le changement le plus important.

Il ne s'ensuit pas non plus qu'un *taux* de faible revenu calculé à l'aide d'un seuil inférieur sera plus ou moins sensible à des changements des transferts sociaux (ou vice versa). Nous pouvons mesurer la contribution relative de l'évolution des gains et de l'évolution des transferts à la production de ces résultats en comparant les changements de l'intensité des faibles revenus avant et après transferts/impôts (tableau 5). Nous utilisons le SFR fondé sur le « revenu disponible », le SFR-RAI, pour démontrer ce point (tableau 5).

**Tableau 5 : Intensité des faibles revenus (reposant sur le SFR-RAI), familles avec des enfants de 0 à 17 ans, 1981 à 1989**

	Avant transferts			Après transferts/impôts			Différence (3) - (6)
	1981 (1)	1989 (2)	Changement en pourcentage (3)	1981 (4)	1989 (5)	Changement en pourcentage (6)	
Intensité des faibles revenus	0,173	0,191	10,40 %	0,076	0,064	-15,80 %	26,20 %
Taux	0,168	0,176	4,80 %	0,124	0,119	-4,00 %	8,80 %
Écart	0,543	0,578	6,40 %	0,317	0,278	-12,30 %	18,70 %
Inégalité de l'écart	1,892	1,884	-0,40 %	1,928	1,929	0,10 %	-0,50 %

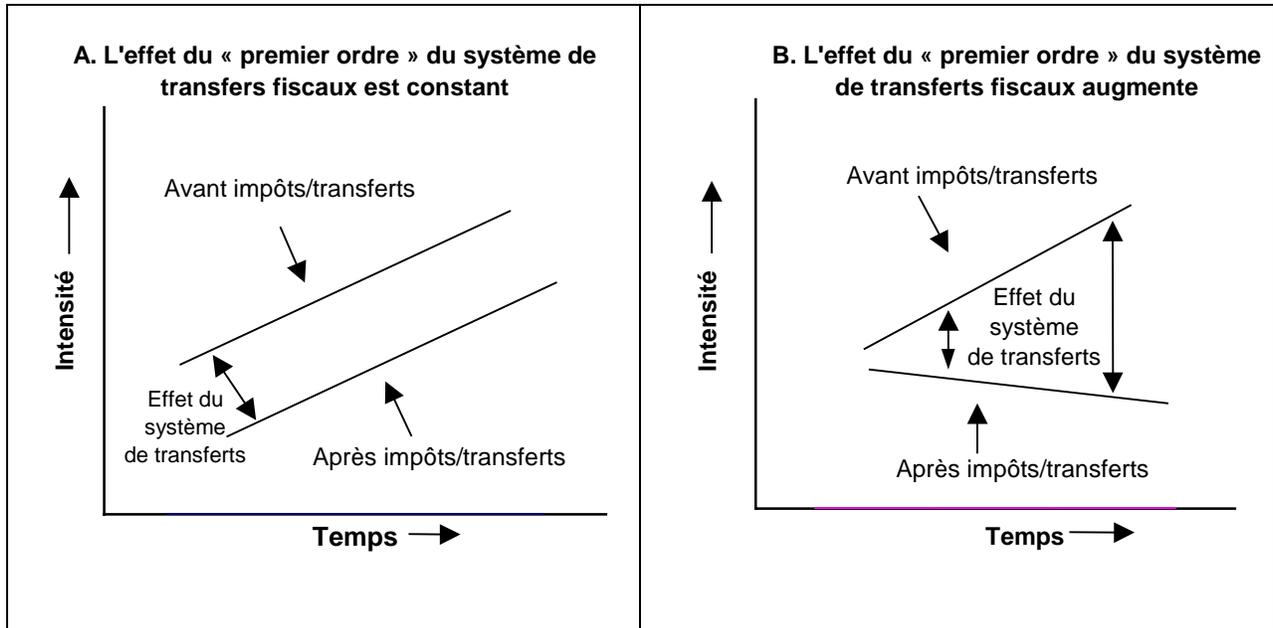
Avant impôts/transferts, l'intensité des faibles revenus *a augmenté* de 10 % au cours des années 80; après impôts/transferts, elle *a baissé* de 16 %. Si l'effet<sup>11</sup> du système de transferts fiscaux sur la réduction des faibles revenus est demeuré constant pendant toutes les années 80, le *changement* de l'indice d'intensité des faibles revenus aurait alors été le même avant et après impôts/transferts, c'est-à-dire que les deux auraient augmenté en gros de 10 %. On peut en voir la raison à la figure 1. Dans le graphique à l'intérieur de la section A, les transferts auraient réduit le niveau de faible revenu dans la même mesure pendant toute la période, ce qui donne deux lignes parallèles, avant et après impôts/transferts. Les deux lignes auraient crû en gros dans la même proportion<sup>12</sup>. Ce n'est cependant pas ce qui s'est produit durant les années 80. L'intensité des faibles revenus avant impôts/transferts a augmenté, tandis qu'elle a baissé après impôts/transferts, ce qui ressemble plus étroitement à l'exemple hypothétique figurant dans la section B. Dans ce cas, l'effet du système de transferts sur les faibles revenus augmentait. La différence du changement en pourcentage avant et après transferts sert d'indication du *changement* de l'effet du système de transferts fiscaux sur l'intensité des faibles revenus. C'est ce qu'indique le tableau 5. Comme nous l'avons souligné, l'intensité des faibles revenus a augmenté de 10 % avant impôts/transferts et a baissé de 16 % après impôts/transferts. La différence (10,4 - (-15,8) = 26,2) indique le changement de l'effet du système de transferts fiscaux sur l'intensité des faibles revenus entre 1981 et 1989. L'importante valeur indique que le système de transferts a de plus en plus réduit l'intensité des faibles revenus au cours des années 80. On peut en outre décomposer cet effet suivant la mesure dans laquelle le taux et l'écart le reflétaient. Dans ce cas, le taux ne faisait voir qu'environ le tiers de l'accroissement de l'effet du système de transferts sur les faibles revenus (8,8/26,2, tableau 5). Le système de transferts fiscaux compensait de plus en

<sup>11</sup> L'effet « du premier ordre » (au sens comptable) ne tenant compte ni des réactions comportementales ni d'un effet de contre-incitation au travail.

<sup>12</sup> Dans cet exemple graphique, l'augmentation du « niveau » aurait été la même, mais l'augmentation en pourcentage aurait été légèrement supérieure pour la ligne après impôts/transferts parce qu'elle part d'un point inférieur. On peut décider d'utiliser le changement sur le plan du « niveau » ou du « taux de croissance » comme indicateur du changement sur le plan de l'effet du système de transferts. Nous avons choisi l'approche du « taux de croissance » parce qu'elle est compatible avec la pratique normalement en usage consistant à axer son attention sur la réduction en pourcentage du taux de faible revenu avant et après transferts (voir l'annexe C) et, ce qui importe davantage, parce qu'elle fait que l'effet du système de transferts sur l'intensité des faibles revenus est décomposable en effet sur le taux et en effet sur l'écart. Nous utilisons l'approche du « niveau » au graphique 1 en raison simplement de sa facilité de présentation.

plus les faibles revenus dans les familles avec des enfants durant les années 80, mais c'est l'écart, non pas le taux, qui reflétait la majeure partie de l'augmentation de cet effet compensatoire.

**Figure 1 : Intensité hypothétique des faibles revenus**



En somme, les tendances des *taux* de faible revenu constituent une mauvaise indication des changements dans la distribution des faibles revenus durant les années 80, indépendamment du seuil utilisé, et n'ont pas enregistré la plus grande partie des répercussions de la baisse des gains d'emploi et de l'augmentation considérable des transferts sociaux. Les *taux* de faible revenu fondés sur des seuils inférieurs n'étaient pas plus capables que les *taux* de faible revenu fondés sur des seuils supérieurs d'enregistrer les répercussions de l'augmentation des transferts. En comparaison, la mesure de l'intensité des faibles revenus saisissait la tendance sous-jacente *et* les répercussions de la baisse des gains d'emploi et de l'augmentation des transferts, indépendamment du niveau où on plaçait le seuil.

### ***Récession et redressement, 1989 à 1996***

Les gains et les niveaux d'emploi ont atteint un sommet en 1989 et ont ensuite diminué considérablement jusqu'en 1993, puis ont augmenté lentement. L'orientation de l'intensité des faibles revenus tirés du travail, qui a augmenté de façon plutôt spectaculaire entre 1989 et 1993 (grimant de 45 % à 54 %, suivant le seuil) et qui a ensuite diminué un peu entre 1993 et 1996 (d'environ 5 %), reflète ces tendances. Durant les deux périodes, les changements de l'intensité des faibles revenus ont été dominés par les changements du taux de faible revenu, qui représentaient en gros 80 % du changement de la mesure de l'intensité.

**Tableau 6 : Changements de l'intensité des faibles revenus (des gains du travail) avant transferts et de ses composantes, familles avec des enfants de 0 à 17 ans, 1989, 1993 et 1996**

	Intensité des faibles revenus SFR				
	1989	1993	1996	Changement entre 1989 et 1993	Changement entre 1993 et 1996
Intensité des faibles revenus	0,222	0,323	0,309	45,5 %	-4,3 %
Taux	0,222	0,303	0,291	36,5 %	-4,0 %
Écart	0,537	0,593	0,587	10,4 %	-1,0 %
Inégalité de l'écart	1,858	1,796	1,806	-3,3 %	0,6 %
	Intensité des faibles revenus SFR-RAI				
	1989	1993	1996	Changement entre 1989 et 1993	Changement entre 1993 et 1996
Intensité des faibles revenus	0,191	0,289	0,277	51,3 %	-4,2 %
Taux	0,176	0,251	0,241	42,6 %	-4,0 %
Écart	0,578	0,629	0,627	8,8 %	-0,3 %
Inégalité de l'écart	1,884	1,826	1,833	-3,1 %	0,4 %
	Intensité des faibles revenus 70 % du SFR				
	1989	1993	1996	Changement entre 1989 et 1993	Changement entre 1993 et 1996
Intensité des faibles revenus	0,173	0,267	0,254	54,3 %	-4,9 %
Taux	0,149	0,222	0,211	49,0 %	-5,0 %
Écart	0,615	0,653	0,650	6,2 %	-0,5 %
Inégalité de l'écart	1,898	1,843	1,851	-2,9 %	0,4 %

**Tableau 7 : Moyennes du revenu selon la source pour les familles avec des enfants et des revenus du travail inférieurs au SFR-RAI, 1989, 1993 et 1996, selon le type de famille (en dollars constants de 1996)**

	Moyenne des gains du travail	Moyenne des prestations d'aide sociale	Moyenne des prestations d'a.-c.	Moyenne des autres transferts	Moyenne des impôts	Moyenne des transferts et des impôts totaux
<b>Toutes les familles avec des enfants</b>						
1989	\$9 029	\$3 886	\$2 284	\$4 194	\$700	\$9 665
1993	\$8 107	\$5 320	\$2 560	\$4 574	\$724	\$11 730
1996	\$8 276	\$4 747	\$1 436	\$4 738	\$654	\$10 267
Changement, 1989 à 1993						
Différence (\$)	-\$922	\$1 434	\$276	\$380	\$24	\$2 065
Changement en %	-10 %	37 %	12 %	9 %	3 %	21 %
Changement, 1993 à 1996						
Différence (\$)	\$169	-\$573	-\$1 124	\$164	-\$70	-\$1 463
Changement en %	2 %	-11 %	-44 %	4 %	-10 %	-12 %
<b>Familles biparentales</b>						
1989	11 566	2 822	3 010	4 800	995	9 636
1993	10 611	3 958	3 508	5 318	1 037	11 747
1996	10 835	3 922	2 013	5 443	942	10 436
Changement, 1989 à 1993						
Différence (\$)	-\$955	\$1 136	\$498	\$518	\$42	\$2 111
Changement en %	-8 %	40 %	17 %	11 %	4 %	22 %
Changement, 1993 à 1996						
Différence (\$)	\$224	-\$36	-\$1 495	\$125	-\$95	-\$1 311
Changement en %	2 %	-1 %	-43 %	2 %	-9 %	-11 %
<b>Familles monoparentales</b>						
1989	4 474	5 797	982	3 108	172	9 715
1993	3 777	7 676	922	3 287	183	11 702
1996	4 075	6 103	489	3 579	181	9 989
Changement, 1989 à 1993						
Différence (\$)	-\$697	\$1 879	-\$60	\$179	\$11	\$1 987
Changement en %	-16 %	32 %	-6 %	6 %	6 %	20 %
Changement, 1993 à 1996						
Différence (\$)	\$298	-\$1 573	-\$433	\$292	-\$2	-\$1 713
Changement en %	8 %	-20 %	-47 %	9 %	-1 %	-15 %

Les transferts aux familles à faible revenu avec des enfants (tableau 7) ont augmenté considérablement jusqu'en 1993 (d'environ 20 %), mais ont ensuite diminué (d'à peu près 12 %) entre 1993 et 1996, comme on pouvait s'y attendre à ce stade du cycle. Toutefois, même si la moyenne des augmentations des prestations (environ 2 000 \$) au cours de la période comprise entre 1989 et 1993 a plus que compensé la baisse de la moyenne des gains par famille (-1 000 \$), les réductions des prestations après 1993 (-1 500 \$) ont été beaucoup plus importantes que l'augmentation de la moyenne des gains d'emploi (200 \$). C'est la baisse des prestations d'a.-c. versées aux familles biparentales et la diminution des prestations d'aide sociale versées aux familles monoparentales qui reflétaient principalement les réductions des prestations après 1993.

L'augmentation des transferts entre 1989 et 1993 a considérablement tempéré les répercussions de la récession. Si l'intensité des faibles revenus avant transferts a augmenté de 45 % à 50 % (tableau 6), après transferts, l'augmentation était d'environ 30 % dans le cas des mesures de l'intensité fondées sur le SFR (tableau 8). Les résultats pour la MFR-RAI (annexe B-5) montre en outre que l'intensité des faibles revenus mesurée en termes relatifs a en fait un peu diminué<sup>13</sup>. Après 1993, l'intensité des faibles revenus avant transferts a baissé un peu (de 4 % à 5 %) à mesure que les possibilités d'emploi s'amélioraient, mais des diminutions importantes des transferts reçus - quelle qu'en soit la raison - (beaucoup plus élevées que l'augmentation des gains d'emploi) ont entraîné une hausse marquée de l'intensité des faibles revenus après impôts et transferts suivant toutes les mesures. L'intensité des faibles revenus en 1996 était supérieure de 20 %, suivant le SFR-RAI, au niveau le plus élevé observé durant la récession des années 90 et supérieure d'une bonne moitié au niveau observé au sommet du dernier cycle économique, en 1989 (tableau 9). Qualitativement, les résultats sont les mêmes pour le SFR, même si l'augmentation de l'intensité n'est pas aussi élevée. Il vaut la peine de mettre en évidence les façons dont les différents indicateurs des faibles revenus ont réagi au changement au cours des deux périodes.

---

<sup>13</sup> L'intensité des faibles revenus reposant sur un seuil « fixe » est plus susceptible de demeurer stable durant une récession sans des interventions assez spectaculaires au niveau des politiques. Pour que cela se produise, il faudrait que les paiements de transfert compensent toutes les pertes de gains enregistrées par les gens qui se situent sous le seuil. Étant donné que les revenus des particuliers supérieurs au seuil baissent également, cela exigerait des politiques qui accroîtraient considérablement la part du revenu total de la population à faible revenu, ce qui *réduirait* brusquement l'inégalité au niveau du revenu disponible. La même chose vaut lorsqu'on utilise une mesure relative. Si l'inégalité ne change pas beaucoup, l'intensité des faibles revenus « relative » pourrait demeurer constante. Il n'est pas nécessaire que le système de transferts remplace tous les gains perdus pour en arriver à une intensité des faibles revenus « relative » constante.

**Tableau 8 : Changements de l'intensité des faibles revenus et de ses composantes, familles avec des enfants de 0 à 17 ans, après transferts et impôts, 1989, 1993 et 1996**

	Intensité des faibles revenus SFR				
	1989	1993	1996	Changement entre 1989 et 1993	Changement entre 1993 et 1996
Intensité des faibles revenus	0,095	0,124	0,137	30,5 %	10,5 %
Taux	0,154	0,212	0,211	37,7 %	-0,5 %
Écart	0,323	0,312	0,349	-3,4 %	11,9 %
Inégalité de l'écart	1,901	1,865	1,862	-1,9 %	-0,2 %
	Intensité des faibles revenus SFR-RAI				
	1989	1993	1996	Changement entre 1989 et 1993	Changement entre 1993 et 1996
Intensité des faibles revenus	0,064	0,082	0,099	28,1 %	20,7 %
Taux	0,119	0,158	0,172	32,8 %	8,9 %
Écart	0,278	0,274	0,304	-1,4 %	10,9 %
Inégalité de l'écart	1,929	1,905	1,895	-1,2 %	-0,5 %
	Intensité des faibles revenus 70 % du SFR				
	1989	1993	1996	Changement entre 1989 et 1993	Changement entre 1993 et 1996
Intensité des faibles revenus	0,042	0,052	0,066	23,8 %	26,9 %
Taux	0,079	0,105	0,121	32,9 %	15,2 %
Écart	0,268	0,255	0,285	-4,9 %	11,8 %
Inégalité de l'écart	1,953	1,940	1,929	-0,7 %	-0,6 %

**Tableau 9 : Intensité des faibles revenus et ses composantes, familles avec des enfants de 0 à 17 ans, 1989 à 1996, fondée sur le SFR et le SFR-RAI**

	SFR-RAI							
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Intensité des faibles revenus	0,064	0,077	0,081	0,077	0,082	0,080	0,090	0,099
Taux	0,119	0,133	0,145	0,142	0,158	0,148	0,165	0,172
Écart	0,278	0,300	0,293	0,284	0,274	0,282	0,287	0,304
Inégalité de l'écart	0,929	0,920	0,912	0,916	0,905	0,910	0,901	0,895
	SFR							
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Intensité des faibles revenus	0,095	0,111	0,117	0,115	0,124	0,118	0,130	0,137
Taux	0,154	0,178	0,188	0,190	0,212	0,193	0,210	0,211
Écart	0,323	0,331	0,332	0,321	0,312	0,326	0,332	0,349
Inégalité de l'écart	0,901	0,889	0,880	0,881	0,865	0,875	0,865	0,862

*Seuils inférieurs contre seuils supérieurs.* L'intensité des faibles revenus indexée à l'aide des seuils fondés sur le SFR a crû durant les deux périodes. Entre 1989 et 1993 cependant, l'augmentation a été amplifiée par les seuils supérieurs, tandis qu'entre 1993 et 1996, ce sont les seuils inférieurs qui ont enregistré les gains les plus importants. La sensibilité variable au choix d'un niveau de seuil reflète simplement les différences au niveau du point où se produit un changement sur la courbe de distribution des faibles revenus. Un seuil inférieur est plus sensible aux changements concentrés chez les très défavorisés et un seuil supérieur, aux changements chez les gens qui ne sont pas si défavorisés. La récession (la baisse des gains) du début des années 90 a principalement eu des répercussions pour les familles qui se situaient à un niveau un peu plus élevé sur la courbe de distribution des revenus, des familles biparentales qui normalement auraient des gains d'emploi importants où l'intensité des faibles revenus a augmenté de 31 % (tableau 10). La récession a eu relativement peu d'effets pour les familles monoparentales, plus défavorisées, qui comptent surtout sur les transferts sociaux pour leur revenu (l'intensité des faibles revenus dans leur cas a baissé de 2 %). En comparaison, les réductions des transferts sociaux après 1993 ont eu des répercussions un peu plus importantes pour les familles monoparentales avec des enfants qui sont plus défavorisées, étant donné que l'intensité des faibles revenus dans leur cas a augmenté de 25 %, comparativement à 18 % dans le cas des familles biparentales avec des enfants également.

*Intensité des faibles revenus : le taux contre l'écart.* Entre 1989 et 1993, l'augmentation a été entièrement le résultat d'un changement du taux de faible revenu, tandis qu'entre 1993 et 1996 le changement s'est situé en majeure partie de l'écart de faible revenu (tableau 8). En effet, le taux de SFR bien connu a masqué presque totalement les répercussions de la baisse des transferts entre 1993 et 1996, en grande partie comme il a masqué les répercussions de l'augmentation des transferts dans les années 80. Les changements du taux de faible revenu *relatif* (MFR-RAI) (tableau B-5 de l'annexe B) sont encore plus trompeurs, puisque ce taux a augmenté entre 1989 et 1993, pendant que l'intensité des faibles revenus relative diminuait à la suite d'une baisse considérable de l'écart de faible revenu relatif.

**Tableau 10 : Changement de l'intensité des faibles revenus après impôts/transferts et de ses composantes (SFR-RAI), familles avec des enfants de 0 à 17 ans, selon le type de famille, 1989, 1993 et 1996**

	Familles biparentales				
	1989	1993	1996	Changement entre 1989 et 1993	Changement entre 1993 et 1996
Intensité des faibles revenus	0,042	0,055	0,065	31,0 %	18,2 %
Taux	0,081	0,109	0,116	34,6 %	6,4 %
Écart	0,267	0,262	0,287	-1,9 %	9,5 %
Inégalité de l'écart	1,953	1,936	1,931	-0,9 %	-0,3 %
	Familles monoparentales				
	1989	1993	1996	Changement entre 1989 et 1993	Changement entre 1993 et 1996
Intensité des faibles revenus	0,248	0,242	0,303	-2,4 %	25,2 %
Taux	0,497	0,490	0,563	-1,4 %	14,9 %
Écart	0,296	0,292	0,329	-1,4 %	12,7 %
Inégalité de l'écart	1,687	1,693	1,634	0,4 %	-3,5 %

Quelle a été la contribution relative des changements des gains et des transferts sociaux à la production de ces tendances? Nous utilisons le seuil de SFR-RAI pour axer notre attention sur cette question (tableau 11). Parce que les changements observés durant cette période ont été assez importants, l'ampleur de l'erreur au niveau de l'approximation du changement en pourcentage (du changement dans les logarithmes) pour l'estimation des effets (du premier ordre) des transferts/impôts est aussi importante. En conséquence, au tableau 11, nous signalons les résultats découlant de la décomposition fondée sur le changement au niveau du logarithme du taux de l'écart (plutôt que des changements en pourcentage). Durant la récession du début des années 90, l'augmentation des transferts a compensé une part non sans importance de l'augmentation de l'intensité des faibles revenus. Comme dans les années 80, l'augmentation des transferts a alors principalement eu des répercussions sur l'écart de faible revenu, de sorte que les comparaisons du changement sur le plan des *taux* de faible revenu avant et après transferts saisissent plus de la moitié du changement (c'est-à-dire 0,072/0,166 au tableau 11). Entre 1993 et 1996, avec une baisse plus rapide des transferts qu'une augmentation des gains, la tendance des transferts à réduire les faibles revenus a diminué. L'intensité des faibles revenus a baissé d'environ 4,1 % (tableau 11) avant impôts/transferts, mais a augmenté de 18,8 % après impôts/transferts, ce qui indique une diminution de l'effet des impôts/transferts sur l'intensité des faibles revenus au cours de la période. Le taux (0,126/0,230) et l'écart (0,107/0,230) reflètent à peu près cette baisse du rôle des transferts.

**Tableau 11 : Changement du logarithme<sup>14</sup> de l'intensité des faibles revenus (reposant sur le SFR-RAI) avant et après transferts et impôts, 1989 à 1993 et 1993 à 1996**

	1989 à 1993			1993 à 1996		
	Avant transferts	Après transferts/ impôts	Différence	Avant transferts	Après transferts/ impôts	Différence
	(1)	(2)	(1)-(2)	(1)	(2)	(1)-(2)
Intensité des faibles revenus	0,414	0,248	0,166	-0,042	0,188	-0,230
Taux	0,355	0,283	0,072	-0,041	0,085	-0,126
Écart	0,085	-0,014	0,099	-0,003	0,104	-0,107
Inégalité de l'écart	-0,031	-0,013	-0,018	0,004	-0,005	0,009

#### **IV. Conclusion**

Les seuils de faible revenu de Statistique Canada, introduits par Jenny Podoluk (1967) il y a plus d'un quart de siècle, ont été une source de controverse dès le départ (Sénat du Canada, 1971; Adams et coll., 1971) et il est peu probable que le débat à leur sujet cesse.

L'une des sources de controverse a trait au point où tracer le seuil de faible revenu. Le choix de seuils supérieurs plutôt que de seuils inférieurs importe beaucoup. Un seuil relativement élevé (comme le SFR) sera plutôt insensible à une baisse (ou à une hausse) des revenus chez les plus défavorisés des défavorisés. Un seuil inférieur sera moins sensible aux changements dans les familles se situant en un point un peu plus élevé sur la courbe de distribution des revenus qui arrivent tout juste à joindre les deux bouts lorsque les choses vont bien, mais dont l'existence est perturbée lorsque les choses vont mal à la suite, par exemple, d'une augmentation du chômage, ce qui n'a rien de nouveau. Les gens qui effectuent des recherches sur les faibles revenus ont toujours été conscients de la sensibilité de leurs résultats au choix des niveaux de seuil et « une pratique exemplaire » laisse entendre qu'il est toujours indiqué de vérifier la sensibilité des résultats au choix d'un seuil avant d'en tirer des conclusions.

Même l'analyse la plus prudente cependant sera d'une aide limitée de la détection des changements sur le plan des transferts sociaux ou des gains tirés du marché du travail dans les familles à faible revenu si le *taux* de faible revenu est le seul étalon pour mesurer un changement. Cela vaut indépendamment du fait qu'on choisisse des seuils supérieurs plutôt que des seuils inférieurs ou des normes relatives plutôt que des normes absolues. Dans les années 80, par exemple, l'augmentation des transferts a profité disproportionnellement aux membres les plus défavorisés de la population à faible revenu, ce que les analyses de l'intensité des faibles revenus ont fait apparaître : l'intensité des faibles revenus mesurée à l'aide du seuil du SFR a diminué de 11 %, mesurée à l'aide du SFR-RAI, un seuil inférieur, de 16 %, et mesurée à l'aide de 70 % du SFR, un seuil encore moins élevé, de 22 %. Les changements au niveau des *taux* de faible revenu correspondants n'ont cependant capté qu'une petite partie de cet effet (une diminution de seulement 4 % à 8 %). Inversement, la baisse des transferts après 1993 a aussi eu des répercussions sur le bien-être économique des enfants au Canada, un résultat qui n'était que

<sup>14</sup> Une approximation du changement en pourcentage lorsque les changements en pourcentage ne sont pas importants.

légèrement perceptible (en 1995 et en 1996) lorsqu'on s'est servi comme mesure uniquement du taux du SFR.

La redistribution est maintenant une fonction centrale du gouvernement. Évaluer les répercussions des transferts gouvernementaux (et des impôts) pour les gens qui se situent à l'extrémité inférieure de la courbe de distribution des revenus occupe une place importante, et sans aucun doute permanente, dans ces discussions. Comme nous l'avons souligné, la définition du « vrai » contre-factuel (ce qui serait arrivé en l'absence d'un système de transferts fiscaux, ou aux termes d'un système différent de transferts fiscaux) est une tâche complexe qui dépasse de loin la portée du présent document. Néanmoins, une comptabilisation « du premier ordre » utile des changements qui sous-tendent les tendances des faibles revenus constitue une première étape nécessaire. Généralement, lorsqu'il se produit un changement brusque ou inattendu des taux de faible revenu, nous voulons savoir « pourquoi ». Les gains à l'extrémité inférieure de la courbe de distribution des revenus ont-ils baissé (ou augmenté)? Qu'ont fait les transferts? La procédure habituelle de comparaison des taux de faible revenu avant et après transferts n'est pas en mesure d'aborder de telles questions, même de façon descriptive.

Les analystes des politiques et les gens qui étudient la distribution des revenus ont toujours été conscients de la nécessité de compléter l'information sur les *taux* de faible revenu avec des renseignements additionnels sur les sources et les niveaux de revenu chez la population à faible revenu. Les progrès récents de la mesure du faible revenu auxquels nous avons ici fait appel permettent une présentation plus satisfaisante de l'information (qui a toujours été disponible) sur la distribution des faibles revenus au sein d'une population.

Les transferts sociaux aux familles à faible revenu ont crû, et ce, considérablement, durant les années 80, et ont à peine laissé une trace sur le taux de faible revenu dans les familles canadiennes avec des enfants, ce qui crée l'impression que peu de choses ont changé au cours de la décennie (voir, par exemple, Picot et Myles, 1996). En fait, dans un climat de baisse des gains, les revenus réels des familles à faible revenu étaient un peu supérieurs à la fin de la décennie à leur niveau du début de la même décennie. Les transferts aux familles à faible revenu ont continué à augmenter jusqu'en 1993, compensant une part importante des répercussions de la récession du début des années 90. La capacité du système statistique de surveiller les répercussions de tels changements suscite considérablement d'intérêt. L'indice d'intensité des faibles revenus de Sen-Shorrocks-Thon et son adaptation par Osberg et Xu faciliteront grandement cette tâche.

## Annexe A : Différences importantes de l'indice de SST et de ses composantes

Osberg et Xu (1998) utilisent une méthode « bootstrap » intensive pour calculer une approximation normale (la valeur moyenne de deux écarts-types d'estimations « bootstrap ») jusqu'à un intervalle de confiance de 95 % pour l'indice de SST et ses composantes reposant sur le SFR et la MFR-RAI pour le Canada et les provinces et pour toutes les familles. Nous n'avons pas reproduit cet effort, mais les résultats signalés au tableau A-1 pour le Canada, l'Ontario (une grande province) et Terre-Neuve (une petite) donnent une indication de l'ampleur du changement nécessaire aux fins de la signification statistique et de la sensibilité à la taille de l'échantillon. Empiriquement, il est clair que dans les gros échantillons (comme tous les enfants) un changement de 0,01 au niveau de l'indice ou de ses composantes serait une norme raisonnable aux fins de la signification statistique. Dans les petits échantillons (comme les enfants des familles monoparentales), un changement de 0,02 (pour le taux) et de 0,03 (pour l'écart) serait approprié.

**Tableau A-1 : Différences statistiquement significatives — Valeur moyenne de deux écarts-types d'estimations « bootstrap »**

	Indice de SST		Taux		Écart	
	SFR	MFR-RAI	SFR	MFR-RAI	SFR	MFR-RAI
<b>Canada</b>	0,0028	0,0029	0,0037	0,0044	0,0089	0,0092
<b>Ontario</b>	0,0047	0,0049	0,0054	0,0065	0,0204	0,0226
<b>Terre-Neuve</b>	0,0085	0,0145	0,0109	0,0192	0,0279	0,0255

## Annexe B : Résultats fondés sur la MFR-RAI relatifs

**Tableau B-1 : Changement de la MFR-RAI reposant sur l'intensité des faibles revenus et de ses composantes, avant et après impôts/transferts, familles avec des enfants de 0 à 17 ans, 1981 à 1989**

	MFR-RAI avant impôts/transferts			MFR-RAI après impôts/transferts		
	1981	1989	Changement en %	1981	1989	Changement en %
Intensité des faibles revenus	0,168	0,189	12,5 %	0,075	0,064	-14,7 %
Taux	0,156	0,167	7,1 %	0,114	0,111	-2,6 %
Écart	0,566	0,599	5,8 %	0,341	0,299	-12,3 %
Inégalité de l'écart	1,897	1,886	-0,6 %	1,932	1,933	0,1 %

**Tableau B-2 : Changements des effets du premier ordre des transferts/impôts sur l'intensité des faibles revenus dans les familles canadiennes avec des enfants, mesures fondées sur la MFR-RAI, 1981 à 1989**

	MFR-RAI avant impôts/transferts		
	Avant transferts/impôts	Après transferts/impôts	Différence
Intensité des faibles revenus	12,5 %	-14,7 %	-27,2 %
Taux	7,1 %	-2,6 %	-9,7 %
Écart	5,8 %	-12,3 %	-18,1 %
Inégalité de l'écart	-0,6 %	0,1 %	0,6 %

**Tableau B-3 : Changement de la MFR-RAI reposant sur l'intensité des faibles revenus et de ses composantes, avant et après impôts/transferts, familles avec des enfants de 0 à 17 ans, 1986 à 1996**

	Avant impôts/transferts			Après impôts/transferts		
	1986	1996	Changement en %	1986	1996	Changement en %
Intensité des faibles revenus	0,201	0,257	27,9 %	0,070	0,076	8,6 %
Taux	0,181	0,213	17,7 %	0,115	0,133	15,7 %
Écart	0,591	0,653	10,5 %	0,312	0,298	-4,5 %
Inégalité de l'écart	1,879	1,849	-1,6 %	1,930	1,921	-0,5 %

**Tableau B-4 : Changements des effets du premier ordre des transferts/impôts sur l'intensité des faibles revenus dans les familles canadiennes avec des enfants, mesures fondées sur la MFR-RAI, 1986 à 1996**

	Changement en % de l'intensité des faibles revenus – MFR-RAI		
	Avant transferts/impôts	Après transferts/impôts	Différence
Intensité des faibles revenus	27,9 %	8,6 %	-19,3 %
Taux	17,7 %	15,7 %	-2,0 %
Écart	10,5 %	-4,5 %	-15,0 %
Inégalité de l'écart	-1,6 %	-0,5 %	1,1 %

**Tableau B-5 : Changements de la MFR-RAI reposant sur l'intensité des faibles revenus et de ses composantes, avant et après transferts/impôts, familles avec des enfants de 0 à 17 ans, 1989 à 1993, 1993 à 1996**

	Avant impôts/transferts				
	1989	1993	1996	Changement entre 1989 et 1993	Changement entre 1993 et 1996
Intensité des faibles revenus	0,189	0,272	0,257	43,9 %	-5,5 %
Taux	0,167	0,226	0,213	35,3 %	-5,8 %
Écart	0,599	0,655	0,653	9,3 %	-0,3 %
Inégalité de l'écart	1,886	1,840	1,849	-2,4 %	0,5 %
	Après impôts/transferts				
	1989	1993	1996	Changement entre 1989 et 1993	Changement entre 1993 et 1996
Intensité des faibles revenus	0,075	0,065	0,076	-13,3 %	16,9 %
Taux	0,114	0,119	0,133	4,4 %	11,8 %
Écart	0,341	0,282	0,298	-17,3 %	5,7 %
Inégalité de l'écart	1,932	1,929	1,921	-0,2 %	-0,4 %

**Tableau B-6 : Changements des effets du premier ordre des transferts/impôts sur l'intensité des faibles revenus, familles avec des enfants de 0 à 17 ans, 1989 à 1993, 1993 à 1996, mesures reposant sur la MFR-RAI**

	Changement logarithmique de l'intensité des faibles revenus – MFR-RAI					
	1989 à 1993			1993 à 1996		
	Avant impôts/transferts	Après impôts/transferts	Différence	Avant impôts/transferts	Après impôts/transferts	Différence
Intensité des faibles revenus	0,364	-0,143	-0,507	-0,057	0,156	0,213
Taux	0,303	0,043	-0,260	-0,059	0,111	0,170
Écart	0,089	-0,190	-0,279	-0,003	0,055	0,058
Inégalité de l'écart	-0,025	-0,002	0,023	0,005	-0,004	-0,009

## Annexe C : Calcul des effets « du premier ordre » des transferts

La méthode normale d'estimation des répercussions des transferts (et des impôts) sur le taux de faible revenu (voir McFate, Smeeding et Rainwater, 1995, par exemple) est fournie par une estimation du taux avant et après transferts/impôts et un calcul de la réduction en pourcentage (ou proportionnelle) du taux qui « découle » de transferts comme dans :

$$(1) \quad TE_{\text{taux}} = (\text{Taux}_{\text{après}} - \text{Taux}_{\text{avant}}) / \text{Taux}_{\text{avant}}$$

et par équivalence pour l'indice de SST par :

$$(2) \quad TE_{\text{sst}} = (\text{SST}_{\text{après}} - \text{SST}_{\text{avant}}) / \text{SST}_{\text{avant}}$$

Un changement (ou une différence) des effets du premier ordre ( $\Delta TE$ ) est fourni(e) par la différence entre les valeurs de TE entre  $t_2$  et  $t_1$ . Les changements en pourcentage de l'intensité des faibles revenus avant et après transferts (et impôts) sont cependant ordinairement assez importants, de sorte que l'approximation des changements en pourcentage pour cette formulation établit rarement une approximation de son équivalent logarithmique, à savoir :

$$(3) \quad \Delta TE_{\text{sst}} = (\ln \text{SST}_{\text{après}} - \ln \text{SST}_{\text{avant}})_{t_2} - (\ln \text{SST}_{\text{après}} - \ln \text{SST}_{\text{avant}})_{t_1}$$

et une décomposition des changements en pourcentage du changement de l'indice de SST ne donne, par conséquent, pas de bons résultats.

Un remaniement des termes de l'équation (3) donne toutefois :

$$(4) \quad \Delta TE_{\text{sst}} = (\ln \text{SST}_{\text{après-}t_2} - \ln \text{SST}_{\text{après-}t_1}) - (\ln \text{SST}_{\text{avant-}t_2} - \ln \text{SST}_{\text{avant-}t_1})$$

Et l'approximation des changements en pourcentage de l'équation (4) est simplement :

$$(5) \quad \Delta TE_{\text{sst}} = \text{Changement en \% après transferts} - \text{Changement en \% avant transferts}$$

L'ampleur des différences dans cette formulation est souvent assez petite pour que la décomposition des changements en pourcentage de l'indice de SST fournisse une approximation raisonnable. Pour qu'une augmentation/une diminution de l'intensité des faibles revenus soit ultérieurement positive/négative cependant, on inverse le signe dans l'équation 5 (en soustrayant le changement après transferts du changement avant transferts).

## **Références**

- Adams, I., W. Cameron, B. Hill et P. Penz. 1971. *The Real Poverty Report*. Edmonton: Hurtig.
- Beach, C.M., G.A. Slotsve et C.D. Howe Institute. 1996. *Are We Becoming Two Societies? Income Polarization and the Myth of the Declining Middle Class in Canada*. Toronto: C.D. Howe Institute.
- Blank, R. et M. Hanratty. 1993. "Responding to need: a comparison of social safety nets in Canada and the United States." p. 191-231 dans *Small Differences that Matter: Labor Markets and Income Maintenance in Canada and the United States*, sous la direction de David Card et Richard Freeman. Chicago: University of Chicago Press.
- Développement des ressources humaines Canada. 1998. « La mesure du panier de consommation: Créer une nouvelle mesure de la pauvreté. » *Bulletin de la recherche appliquée*, vol. 4, n° 2, p. 1-5.
- Federal/Provincial/Territorial Working Group on Social Development Research and Information. 1998. "Construction of a preliminary market basket measure of poverty." Ottawa: Développement des ressources humaines Canada.
- Foster, J.E. 1984. "On economic poverty: a survey of aggregate measures." *Advances in Econometrics* 3:215-251.
- Foster, J.E., J. Greer et E. Thorbecke. 1984. "A class of decomposable poverty indices." *Econometrica* 52:761-766.
- Foster, J.E. et A.F. Shorrocks. 1988. "Poverty orderings." *Econometrica* 56:173-178.
- Foster, J.E. et A.F. Shorrocks. 1991. "Subgroup consistent poverty indices." *Econometrica* 59:687-709.
- McFate, K., T. Smeeding et L. Rainwater. 1995. "Markets and states: poverty trends and transfer system effectiveness in the 1980s." p. 29-66 dans *Poverty, Inequality and the Future of Social Policy*, sous la direction de K. McFate, R. Lawson et W.J. Wilson. New York: Russell Sage.
- Morissette, R., J. Myles et G. Picot. 1994. « L'inégalité des gains au Canada : Le point sur la situation. » Document de recherche n° 60, Direction des études analytiques, Ottawa : Statistique Canada.
- Osberg, L. et K. Xu. 1997. "International comparisons of poverty intensity: Index decomposition and bootstrap inferences." Document de travail n° 165, Luxembourg Income Study.

- Osberg, L. et K. Xu. 1998. "Poverty intensity: How well does Canada compare." Department of Economics, Dalhousie University.
- Picot, G., et J. Myles. 1996. "Social transfers, changing family structure and low-income among children." *Canadian Public Policy* XXII:244-267.
- Picot, G., J. Myles et W. Pyper. 1998. « Marché, familles et transferts sociaux : tendances du faible revenu chez les jeunes et les personnes âgées, 1973-1995. » Dans *Les marchés du travail, les institutions sociales et l'avenir des enfants au Canada*, sous la direction de Miles Corak. Ottawa : Statistique Canada.
- Podoluk, J.R. 1968. *Incomes of Canadians*. Ottawa : Bureau fédéral de la statistique.
- Sen, A. 1976. "Poverty: an ordinal approach to measurement." *Econometrica* 44:219-231.
- Sénat du Canada. 1971. *Poverty in Canada*. Ottawa : Comité spécial sur la pauvreté.
- Shorrocks, A.F. 1995. "Revisiting the Sen poverty index." *Econometrica* 63:1225-1230.
- Thon, D. 1979. "On measuring poverty." *Review of Income and Wealth*, 25: 429-440
- Thon, D. 1983. "A poverty measure." *The Indian Economic Journal*, 30:55-70
- Wolfson, M.C. et J.M. Evans. 1989. « Seuils de faible revenu de Statistique Canada : problèmes et possibilités méthodologiques. » Direction des études analytiques, Ottawa : Statistique Canada.
- Wolfson, M.C. et B. Murphy. 1998. "New Views on Inequality Trends in Canada and the United States." *Monthly Labor Review*, April.
- Xu, K. À venir. "Statistical inference for the Sen-Shorrocks-Thon index of poverty intensity." *Journal of Income Distribution*.